

STRATÉGIES POUR L'ÉVALUATION DE BIENS CULTURELS ARCHIVISTIQUES DE LA COMMISSION CANADIENNE D'EXAMEN DES EXPORTATIONS DE BIENS CULTURELS

Juillet 2022

Certaines parties demanderes du milieu archivistique ont manifesté le besoin d'avoir des directives en matière d'évaluation monétaire. La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) a donc mandaté une évaluatrice agréée en matière d'évaluation monétaire pour rédiger des lignes directrices générales. Il s'agissait de définir les facteurs à considérer et les pratiques exemplaires pour évaluer les biens culturels archivistiques.

Les ressources documentaires suivantes ont été préparées par Kelly Juhasz, directrice, Fine Art Appraisal + Services, une société de conseil et d'évaluation en art. Mme Juhasz est membre agréée de l'International Society of Appraisers et l'ancienne présidente de la section canadienne. Elle est également titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information, archives, de l'Université de Toronto.

La version finale de ces ressources documentaires a fait l'objet d'une révision et des corrections nécessaires par la CCEEBC. Elle peut être lu en conjonction avec le *Guide pour les évaluations monétaires*. Les considérations et les pratiques exemplaires décrites ici ne se limitent pas aux demandes visant des archives. La CCEEBC encourage toutes les parties demanderes et les évaluateurs à s'appuyer sur cette information pour mener à bien une évaluation monétaire dans le cadre d'une demande d'attestation de biens culturels.

CONTENU

A. Créer un rapport d'évaluation monétaire.....	3
B. Identifier le meilleur marché.....	5
C. Recherches sur le marché	6
D. Analyser les données de marché.....	8
E. Échantillonnage et segmentation : comment aborder l'évaluation monétaire des biens culturels archivistiques	9
F. Les caractéristiques de la valeur monétaire des fonds ou des documents d'archives	11
G. Trouver des ventes comparables	13
H. Lorsqu'on ne dispose d'aucune vente comparable de fonds	14
I. S'adapter aux différences.....	16
J. Présenter une justification raisonnée	18
K. Format du rapport d'évaluation monétaire	19

A. Créer un rapport d'évaluation monétaire

Les stratégies proposées complètent le [Guide pour les évaluations monétaires](#) de la CCEEBC. Les objectifs pour l'attestation de biens culturels archivistiques sont les suivants :

- Fournir un soutien additionnel pour la préparation des demandes d'attestation de biens culturels archivistiques;
- Recommander des stratégies pour la communication des avis sur la juste valeur marchande dans des rapports d'évaluation rédigés par des professionnels;
- Aider les parties demanderesses à appliquer les lignes directrices de la CCEEBC;
- Contribuer à assurer la responsabilité publique dans l'octroi d'avantages fiscaux pour les dons de biens culturels archivistiques.

Le rapport d'évaluation monétaire utilisé dans une demande d'attestation de bien culturel archivistique n'a qu'une seule utilité : estimer la juste valeur marchande du bien culturel représenté dans la demande. Dans le rapport d'évaluation monétaire, on indique non seulement un montant numérique spécifique comme la juste valeur marchande, mais aussi la personne à qui le rapport est destiné. Le rapport d'évaluation monétaire ne doit pas servir à autre chose. Par exemple, il ne peut pas servir de preuve dans le cadre d'autres demandes visant des biens culturels. C'est un rapport à usage unique, qui est valide pour une date précise, soit la date d'aliénation ou, dans le cas d'une aliénation proposée, la date d'effet du rapport au moment de la demande d'attestation.

Afin d'estimer la juste valeur marchande, le bien culturel est hypothétiquement placé dans une situation de vente telle qu'elle est définie dans le cadre d'un véritable marché. Cela peut être fondé sur plusieurs classifications de vente de marché et sur des caractéristiques associées de la valeur monétaire du bien culturel.

Il se peut qu'il y ait un marché pour des objets individuels ou des classes d'objets contenus dans une collection ou un fonds d'archives, mais il n'est pas toujours facile d'estimer la juste valeur marchande lorsqu'il s'agit d'un bien culturel archivistique. La plupart du temps, les ventes de fonds d'archives ne sont pas publiques, et les prix réalisés sur les ventes de fonds ne sont pas faciles à obtenir. De plus, les fonds d'archives font rarement l'objet d'un avis de vente public sur le marché libre, où les prix demandés sont fournis et où les établissements et les acheteurs potentiels ont tous le même temps pour exprimer leur intérêt à acheter.

À qui sont destinées ces stratégies?

Ces stratégies sont conçues pour les archivistes, les bibliothécaires et les évaluateurs. L'accent est mis sur des actions et des stratégies productives, qui soutiennent la création d'une estimation justifiée de la juste valeur marchande dans les rapports d'évaluation monétaires pour des biens culturels archivistiques.

Références

Barth, Jannette M. (25 octobre 2016). Méthode de calcul des rabais pour accroissement de l'offre – Document consultatif rédigé pour la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Pepacton Institute LLC (New York).

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. (Décembre 2020). Communication aux intervenants du milieu archivistique – Guide pour les évaluations monétaires.

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. (Février 2022). *Guide pour les évaluations monétaires*.

Heritage Auctions, Auction Archives, Dallas (Texas) (ha.com)

International Society of Appraisers. (2021). Core Course in Appraisal Studies Manual. Édition : Meredith Meuwly. International Society of Appraisers, Chicago, (Illinois).

Maloney, David J. (Janvier 2020). Appraising Personal Property: Principles & Methodology, 9^e édition. Appraisers Press, Frederick (Maryland).

The Appraisal Foundation. (2020) Uniform Standards of Professional Appraisal Practice, édition 2020-2021. États-Unis d'Amérique.

B. Identifier le meilleur marché

Le meilleur marché est le plus courant ou le plus pertinent où le bien culturel serait vendu. Étant donné qu'il y a une multitude de marchés et de niveaux de marché, les évaluateurs doivent chercher où des biens similaires ou comparables sont régulièrement échangés et où le nombre de transactions indique un marché actif.

Pour ce qui est des biens culturels archivistiques, les marchés ont changé au fil des années. Plus particulièrement, le marché institutionnel qui était robuste auparavant au Canada a pratiquement disparu, car les budgets d'acquisition ont sensiblement diminué. Les collections institutionnelles se sont élargies grâce aux dons. Bien que les établissements achètent encore des biens culturels archivistiques, ceci est de plus en plus rare, et la plupart des évaluateurs et des établissements n'ont pas accès aux registres de ventes.

En raison du déclin des activités des ventes issues d'acheteurs institutionnels, il est impératif de regarder ailleurs. On peut se tourner vers un marché spécialisé ou un marché segmenté d'un seul ou de petits groupements de documents d'archives plus communément échangés par des marchands spécialisés ou des maisons de vente aux enchères. Il s'agit non seulement d'un marché libre, mais aussi d'un marché qui permet de justifier un avis sur la juste valeur marchande à partir de données réelles de marché.

En segmentant le marché, on peut estimer la juste valeur marchande d'un fonds d'archives en le divisant en catégories de documents similaires, puis en présentant la somme de toutes les catégories comme la valeur finale. Il faut se rappeler que les établissements fournissent la justification de l'intérêt exceptionnel d'un bien culturel. La justification définit et décrit le fonds d'archives dans son intégralité. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que l'évaluateur en fasse de même. Son rôle est de considérer comment les marchés traitent les documents similaires. Le rapport d'évaluation monétaire doit refléter la façon dont le marché fonctionne.

Les biens culturels archivistiques ont bien des marchés ouverts établis avec des acheteurs et des vendeurs consentants. Dans l'approche du marché segmenté, la meilleure indication de la juste valeur marchande repose sur la façon dont chaque pièce du fonds fonctionnerait sur le marché. Cette approche permet de voir un fonds ou une collection sous un autre jour.

C. Recherches sur le marché

L'avis de l'évaluateur sur la juste valeur marchande est subordonné aux résultats des recherches qu'il mène au sein du meilleur marché. Les décisions qu'il prend concernant la source et la nature des données détermineront la crédibilité et le bien-fondé de ses conclusions quant à la valeur du bien.

La méthode de comparaison des ventes est le plus souvent retenue pour estimer la juste valeur marchande des biens culturels archivistiques. Elle répond également à la définition de la juste valeur marchande.

Pour recueillir des données sur le marché, il existe de nombreuses sources d'information pertinentes, notamment : les anciennes ventes enregistrées publiquement ou les estimations pré-vente; les barèmes de prix chez les marchands spécialisés ou dans les bases de données spécialisées; les articles de médias portant sur des biens culturels archivistiques ou des dons similaires; les rapports sur le marché et les bulletins des associations, des maisons de vente aux enchères, des marchands ou des collectionneurs; les guides tarifaires; les catalogues des ventes aux enchères et des marchands et les discussions avec les spécialistes de la vente aux enchères et les marchands spécialisés concernant le bien culturel archivistique en question. Les sources de données sur les marchés ne cessent d'augmenter avec l'entrée des enchères et des plateformes de ventes en ligne sur le marché. Cherchez les points de vente fiables qui fournissent une description détaillée dans leurs listes.

Avec les biens culturels archivistiques, chercher des données sur un marché peut prendre toutes sortes de tangentes. Commencez par le créateur (ou les créateurs, si le bien provient de plusieurs sources) et regardez l'état de son marché. Déterminez le niveau d'activité du marché et les secteurs dans lesquels s'échangent des documents connexes. Par exemple, un auteur pourrait être actif dans plusieurs secteurs du marché autres que celui des livres, comme celui du film et de la télévision, des balados ou des blogues, des jetons non fongibles, des arts de la scène et des livres audios.

Voici un exemple qui illustre comment penser autrement les documents d'archives en fonction de leur rapport au marché :

Le document de pardon¹ à titre posthume à Viola Irene Davis Desmond délivré en 2010 était le premier en son genre au Canada. Cette demande de pardon absolu de la Reine, du Canada et du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse fut présentée à la famille de Viola Desmond à titre d'excuse pour les accusations portées contre elle pour fraude fiscale en 1946. Le document émis 64 années après qu'elle eut été arrêtée pour s'être assise dans la section réservée aux Blancs d'un cinéma de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, reconnaît qu'elle résistait légitimement à de la discrimination raciale. La prérogative royale de clémence reconnaît que la condamnation était une erreur. De plus, Viola Desmond devint la première Canadienne non royale à figurer seule sur un billet de banque canadien. Ce billet de 10 \$ fut émis en 2018.

Étant donné le caractère unique de ce pardon canadien à titre posthume, il n'existe aucune vente comparable. Des documents d'une telle importance historique au Canada ne sont habituellement pas mis en vente sur les marchés. Il existe cependant des documents et des objets commémoratifs parallèles avec lesquels le document pourrait être comparé, et à partir desquels on pourrait en extrapoler la valeur et la justifier.

¹ Le pardon officiel a fait partie de l'exposition *Viola Desmond : Une femme de valeur*, qui s'est tenue au Musée de la Banque du Canada en 2018. Il est utilisé à titre d'exemple ici avec la permission des descendants de Viola Desmond, la famille Robson.

Pour chercher des objets similaires, on peut commencer par se tourner vers : la personne de Viola Desmond; le document, un pardon officiel; le sujet, les droits de la personne et la discrimination et les objets liés à d'autres événements historiques ou personnages importants du passé. En utilisant ce document à titre d'exemple, on peut chercher d'autres objets liés aux héros et aux personnes d'importance historique nationale, notamment Edith Archibald (l'une des cheffes de file du mouvement des suffragettes à Halifax), Mary E. Bibb (une participante du chemin de fer souterrain considérée comme la première journaliste noire au Canada), Dorothy Dworkin (infirmière et instigatrice du premier hôpital juif), Nellie McClung et les Célèbres cinq (autrice, activiste sociale, femme politique et suffragette qui ont lancé l'affaire Personnes pour permettre aux femmes d'être nommées au Sénat) et Terry Fox (un athlète canadien et activiste en recherche sur le cancer). En outre, on peut rechercher des objets liés à des politiques et à des activistes en droits civils, comme Beverley McLachlin, Adrienne Clarkson, Martin Luther King, Jr., Rosa Parks ou Ruth Bader Ginsberg. On peut aussi chercher d'autres documents canadiens et américains vendus sur le marché, y compris des originaux ou des copies de lois constitutionnelles importantes et d'autres pardons officiels signés par la Reine Elizabeth II, ainsi que des documents d'appel liés aux droits de la personne ou à d'autres enjeux juridiques.

Une réflexion plus large sur les autres types de documents ou les objets connexes que l'on peut trouver sur le marché peut conduire l'évaluateur à utiliser les résultats de ces autres ventes lorsqu'il est impossible de trouver le document exact ou un document similaire pour estimer la juste valeur marchande. L'évaluateur a souvent besoin de voir la collection d'un point de vue différent de celui du ou des créateur(s), de la partie donatrice ou de l'établissement.

Pour certains biens, le lieu géographique du marché et les activités de ventes connexes peuvent constituer un facteur. Aujourd'hui, étant donné la visibilité sur les marchés en ligne, le lieu présente moins d'importance puisque les ventes peuvent se faire à l'échelle internationale. Cependant, la nature du bien culturel archivistique et les caractéristiques individuelles des documents détermineront la pertinence du lieu géographique sur le marché. Pour les biens culturels canadiens, les ventes comparables ne sont pas obligées d'avoir eu lieu au Canada.

D. Analyser les données de marché

Dans un rapport d'évaluation monétaire, l'évaluateur doit rendre compte des changements du marché. Si l'analyse du marché révèle des tendances à la hausse ou à la baisse touchant le créateur, un événement historique ou les ventes comparables individuelles, expliquez au lectorat la raison potentielle de ces variations et la pertinence pour le fonds ou les documents visés. D'autres facteurs peuvent avoir un effet notable sur les marchés et les prix. On pense, par exemple, à la crise économique de 2008 et à la pandémie de COVID-19.

Dix questions à se poser à propos du marché

1. Ai-je tenu compte du créateur et de toutes les activités de marché qui y sont rattachées?
2. Existe-t-il des résultats de ventes de créateurs ou de documents parallèles qui pourraient servir à extrapoler et à justifier la juste valeur marchande?
3. Les ventes ont-elles eu lieu sur un marché libre?
4. Est-ce que j'analyse le meilleur marché?
5. Quelles sont les tendances générales des résultats de vente?
6. Combien de documents similaires se sont vendus au cours de la dernière année ou des cinq dernières années?
7. Comment le marché répertorie-t-il les documents ou les ventes similaires? Sont-ils regroupés? En général, chaque catalogue compte combien d'objets?
8. Est-ce que quelque chose d'inhabituel aurait pu affecter les prix réalisés le jour de la vente ou juste avant ce jour?
9. Y a-t-il un rapport entre le lieu géographique des ventes et le créateur ou les documents?
10. Lorsque l'on regarde les résultats des enchères ou les prochains catalogues, les listes donnent-elles une estimation faite avant la vente, et où se situent les prix réalisés (en dessous, au-dessus ou entre les deux)? Que peut-on en déduire en ce qui a trait au marché?

E. Échantillonnage et segmentation : comment aborder l'évaluation monétaire des biens culturels archivistiques

L'évaluation monétaire de biens culturels archivistiques concerne tous les documents du fonds. Il se peut que certains documents aient ou n'aient pas d'acheteur hypothétique sur le marché, mais ils font quand même partie intégrante du fonds. L'évaluateur doit faire ressortir quels documents ont une valeur marchande, et la juste valeur marchande doit se fonder sur des caractéristiques pertinentes du marché.

Il n'existe pas de prix standard ni de nombre standard de documents pour les fonds. La plupart du temps, les résultats de ventes de fonds complet ne sont pas publiés et les documents des fonds ne sont pas décrits correctement dans les listes de ventes. Il est difficile d'évaluer et de comparer un fonds à un autre sans données exactes. On doit échafauder plusieurs hypothèses dans l'analyse, qui pourra aboutir ou non à une évaluation exacte.

Une approche consiste à diviser les documents du fonds en groupements d'objets semblables comme des photographies, des éphémérides, une correspondance ou selon le médium, ou toute caractéristique qui s'applique au bien culturel archivistique visé. Bien qu'elle diffère des règles de la description archivistique, cette manière segmentée d'aborder le fonds permet d'examiner précisément des documents similaires et les caractéristiques uniques de leur valeur. Cette approche permet de raffiner l'évaluation de la performance du marché lorsqu'on ne peut se procurer de ventes comparables pour le fonds au complet. Elle rend également le processus d'évaluation d'un fonds d'archives plus facile à gérer et permet d'affiner la recherche de ventes comparables.

Il est commun qu'un fonds d'archives contienne des centaines voire des milliers de pièces. L'évaluateur doit pouvoir se fier sur un instrument de recherche ou un inventaire pour fournir tous les éléments descriptifs. Si ces documents de référence ne contiennent pas suffisamment d'information détaillée au niveau des pièces, cela pose problème lorsqu'on compare celles-ci à des pièces similaires qui seraient décrites pour être commercialisées sur le marché. Un autre problème dans le processus d'évaluation concerne l'incapacité à faire des recherches ou du tri dans ces pièces. Cela faciliterait le regroupement de documents similaires et aiderait à voir les relations entre les pièces et à isoler les caractéristiques individuelles de la valeur. La capacité à trier et à regrouper à partir de l'instrument de recherche ou de l'inventaire permet de s'assurer que toutes les pièces peuvent être comptées. En outre, l'évaluateur peut insérer des colonnes additionnelles pour ses notes et ajouter des éléments descriptifs directement liés aux caractéristiques individuelles de la valeur appartenant aux divers groupes dans le seul but de réaliser une évaluation monétaire.

Il peut aussi être problématique de fonder les catégories de valeur sur les descriptions de l'instrument de recherche relatives aux séries ou sous-séries ou d'utiliser le système de mesure. On peut être tenté d'attribuer une valeur à 230 centimètres ou à 13 mètres de pièces d'archives textuelles, mais ce n'est toutefois pas de cette façon que les documents similaires sont vendus sur le marché, donc il n'est pas recommandé d'utiliser ce système. Il est important d'obtenir le nombre précis de pièces dans le fonds ou de l'estimer avec précision.

Le processus d'inspection prend du temps et demande une grande collaboration et un partage d'information entre l'évaluateur et l'archiviste. Pour déterminer quelles pièces doivent être examinées physiquement, l'évaluateur devra peut-être générer un échantillonnage aléatoire des archives. Il est irréaliste d'envisager d'inspecter toutes les pièces, étant donné l'ampleur des volumes concernés et le temps alloué pour mener une évaluation.

L'évaluateur utilisera une méthode d'échantillonnage reconnue pour sélectionner les types et le bon nombre de pièces à examiner. Il pourra ensuite utiliser les résultats de l'échantillon et les appliquer à toutes les pièces. L'évaluateur crée un certain nombre de suppositions concernant, par exemple, l'état de conservation, le nombre de pièces par dossier ainsi que la catégorie à laquelle elles appartiennent. Il est en mesure d'appliquer les conclusions tirées de l'inspection de l'échantillon à l'ensemble de fonds. Un outil de recherche adapté au processus d'évaluation permettra une évaluation plus exacte sur le plan statistique. Il assurera également la validité des résultats de l'inspection de l'échantillon et leur application à toutes les pièces.

La démarche segmentée se prolonge dans le rapport d'évaluation. Les sommaires des regroupements et les résultats d'inspection peuvent y être expliqués et les hypothèses de l'inspection et les faits appartenant aux caractéristiques uniques de la valeur peuvent y être présentés. Tous deux contribuent à justifier l'avis final de la juste valeur marchande.

F. Les caractéristiques de la valeur monétaire des fonds ou des documents d'archives

Chaque évaluation monétaire est propre à un fonds d'archives, et évaluer la juste valeur marchande dépend de plusieurs caractéristiques de la valeur. Les documents d'un fonds peuvent appartenir aux catégories de marché suivantes : souvenirs, livres et manuscrits anciens, beaux-arts, photographies, éphémérides, livres, films et correspondance personnelle et commerciale. Les caractéristiques individuelles clés de la valeur des documents évalués aideront à cerner les acheteurs potentiels et les prix réalisés.

L'évaluateur peut avoir à répondre des diverses caractéristiques de la valeur qui s'appliquent à chaque catégorie d'objets et qui incluent notamment la rareté, l'état de conservation, le médium, l'attribution, les multiples (édition), l'âge, l'originalité (c.-à-d. manuscrit par rapport à tapuscrit, esquisse par rapport à peinture, document signé plutôt que document non signé), la fraîcheur dans le marché (n'avoir jamais été vu ou vendu auparavant dans le marché), et bien d'autres caractéristiques liées au caractère exceptionnel de chaque catégorie.

Le créateur et son effet de célébrité

En ce qui concerne la provenance et l'authenticité, une caractéristique de la valeur à observer est l'importance du créateur, le sujet général et la façon dont les documents sont liés à un événement historique. Il s'agit de ce qu'on appelle l'effet de célébrité, c'est-à-dire qu'un fonds associé à un créateur reconnu attirera plus d'attention qu'un fonds associé à un créateur moins reconnu. Par exemple, si l'on compare deux lettres semblables entre un créateur et son confrère, celle écrite par le créateur plus reconnu se traduira par une valeur supérieure à celle écrite par le créateur moins connu. De même, une lettre adressée à un confrère reconnu aura une valeur marchande supérieure à celle adressée à un confrère moins connu.

Pour estimer la juste valeur marchande, le seul élément central est le marché et la façon dont des documents d'archives similaires se comportent sur ce marché. Voici un exemple à partir d'un livre de Margaret Atwood mis en vente dans deux ventes aux enchères :

Deux exemplaires de la première édition de *La servante écarlate* de Margaret Atwood apparaissent à une vente aux enchères la même année à des dates séparées (Margaret Atwood. *The Handmaid's Tale*. Boston : Houghton Mifflin, 1986. First American edition)². Le premier se présente dans la reliure originale de la maison d'édition. Le second est un exemplaire de présentation où il est inscrit en faux-titre : « For Edgar Doctorow/with thanks!/Margaret Atwood/1986 », et son état de conservation est presque parfait. Cet exemplaire contient aussi une carte postale promotionnelle. La description des enchères laisse entendre que la note de remerciement de Mme Atwood est sans doute en réponse à la déclaration positive qui apparaît en quatrième de couverture où Doctorow compare *La servante écarlate* à *1984* de George Orwell.

Le premier exemplaire a été vendu pour 88 \$ CA et le deuxième pour 1 960 \$ CA, seulement quatre mois plus tard. Si l'on examine la deuxième vente aux enchères de plus près, il y avait un livre de la première édition limitée autographiée de E.L. Doctorow intitulé *Ragtime* (New York : Random House, 1975), qui s'est vendu pour 217 \$ CA. Deux ans plus tard, le même livre mis aux enchères avec un portefeuille de

² Heritage Auctions, 19 juin 2014, Weekly Internet Rare Books and Autographs Auction #201425, Lot #92028, et Heritage Auctions, 8 octobre 2014, Rare Books Signature Auction – Beverly Hill #6112, Lot #45452.

gravures à l'eau-forte intitulées *The Ragtime Etchings* (Carol Yeh. *The Ragtime Etchings*, 1978, Portfolio #3 of 4, portant la signature de Yeh) s'est vendu pour 319 \$ CA³.

Cet exemple montre la différence de prix de vente pour les mêmes livres produits en série. L'effet de célébrité est clairement mis en évidence avec les livres d'Atwood, car la différence entre les deux ventes est substantielle en raison de l'importance personnelle et commerciale de l'association entre deux écrivains réputés auprès du public et des collectionneurs, qui reconnaissent l'aide que l'un a apportée à l'autre pour la commercialisation d'un livre. Les livres de Doctorow suscitent également l'intérêt du marché, mais si l'on ajoute les gravures, le prix n'augmente pas beaucoup car l'artiste, Yeh, n'est pas très présent. Ce sont ces subtilités qui comptent dans le processus d'évaluation, car elles influencent la sélection des ventes comparables et influencent directement l'avis sur la juste valeur marchande.

La même logique s'applique aux documents relatifs à un événement historique important. Dans quelle mesure l'événement est-il historiquement significatif ou mémorable pour le public ? Posez la question suivante : « Quelle est l'importance ou la notoriété du créateur, du sujet ou de l'événement ? » et déterminez ensuite comment la réponse se reflète sur les documents. Effectuez un suivi des documents individuels et déterminez s'ils ont une utilité intrinsèque (quelle est la nature des documents et sont-ils couramment utilisés dans un but spécifique en dehors de leur association avec une célébrité ou un événement historique) et/ou s'ils sont considérés comme rares (uniques, annotés, signés, inscrits, écrits à la main, etc.). Allez plus loin pour évaluer leur état et leur demande sur le marché.

³ Heritage Auctions, 8 octobre 2014, Rare Books Signature Auction – Beverly Hills #6112, Lot #91013 et Heritage Auctions, 6 avril 2016, Rare Books Signature Auction – New York #6155, Lot #45772.

G. Trouver des ventes comparables

Pour étayer l'estimation de la juste valeur marchande, il convient de fournir des données de marché comparables provenant du marché identifié comme étant le meilleur marché. Ces données de marché consistent en des objets similaires vendus sur le marché à une date proche et antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des cinq dernières années ou de la période qui suit de très près la date d'entrée en vigueur, selon les objets et les conditions du marché.

Les résultats des ventes réalisées (également appelés prix de vente ou ventes réalisées) fournissent des preuves solides de l'existence d'un marché et de la forte probabilité que les acheteurs poursuivent leur activité sur le marché à un rythme et selon une trajectoire similaires pendant une période raisonnable après la date des ventes réalisées.

Lors de la sélection des données de ventes comparables, vérifiez que la vente a eu lieu sur un marché libre ou assurez-vous de sélectionner des ventes comparables supplémentaires pour soutenir le bien évalué et expliquer pourquoi la vente privée est pertinente.

Par exemple, si un fonds d'archives n'a été proposé et vendu qu'à un seul acheteur institutionnel potentiel, la possibilité d'acheter le fonds n'a pas été offerte à plus d'un acheteur potentiel et cet acheteur potentiel a été limité à un seul établissement. Bien que cela ne signifie pas que les ventes privées de fonds d'archives ne sont pas autorisées ou encouragées, cela signifie que la vente qui en résulte n'a peut-être pas eu lieu sur un marché libre. L'utilisation de cette vente comme seule comparable sur le marché ne suffit pas à justifier l'avis de l'évaluateur sur la juste valeur marchande. La preuve fournie par une vente privée ne signifie pas que le même bien ou un bien similaire se vendrait à ce prix s'il était proposé à plus d'un acheteur potentiel ou qu'un autre acheteur potentiel qui n'est pas un établissement et à qui on a offert la possibilité d'acheter paierait le même montant. Des preuves supplémentaires de ventes sur le marché doivent être trouvées pour développer un avis sur la juste valeur marchande.

Huit questions clés à se poser concernant les ventes comparables

1. Quels types de documents se trouvent dans le fonds?
2. Quelles sont les caractéristiques clés de la valeur?
3. Où ont-elles lieu?
4. Le marché est-il libre?
5. Quels secteurs de marché vendent des documents semblables? Sont-ils dignes de confiance?
6. À combien les documents semblables se sont-ils vendus avant la date d'entrée en vigueur de l'évaluation ou à quel prix sont-ils en vente?
7. Quelles sont les similarités et les différences entre les ventes comparables et les documents en question?
8. Comment les documents évalués se placent-ils en comparaison?

H. Lorsqu'on ne dispose d'aucune vente comparable de fonds

Lorsqu'il n'y a aucune vente comparable se rapportant à un fonds d'archives entier, ce qui est souvent le cas, le fonds d'archives devrait être évalué pour identifier les catégories de documents qui pourraient avoir un marché. On peut trouver d'anciennes données de marché comparables pour des documents individuels d'archives dans les catégories suivantes : livres anciens et rares, souvenirs, photographies, beaux-arts, éphémérides, manuscrits, autographes, culture populaire, pièces de collection, voyage et exploration, cartographie et antiquités. Les offres typiques se rapportent à des documents d'archives individuels ou à de petits lots de documents. .

Si l'on cherche des ventes comparables issues du marché aux enchères, on peut trouver des documents archivistiques dans des maisons fiables spécialisées dans les catégories de ventes listées ci-dessus. En utilisant des résultats d'enchères ou les catalogues en ligne où l'on voit les prix demandés, on s'assure de se conformer à la définition de la juste valeur marchande, car la possibilité d'acheter était accessible à tout acheteur potentiel et les résultats de ventes sont ouverts au public. Si l'on travaille avec des marchands spécialisés, on choisira son interlocuteur en fonction de la catégorie de documents dans le fonds. On cherchera des entreprises membres d'associations fiables.

On recueillera le plus de ventes comparables pertinentes et associées possible. Celles-ci seront filtrées au fur et à mesure que l'analyse progresse, et que la sélection réduite s'approfondit autour des caractéristiques propres aux documents individuels qui composent le fonds.

On fera un recoupement des ventes comparables selon la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Si un temps important s'est écoulé, mais que la vente comparable est pertinente, on indiquera pourquoi on l'a sélectionnée pour estimer la juste valeur marchande, et dans quelle mesure sa valeur aurait été différente si cette même vente avait eu lieu à la date d'entrée en vigueur.

Souvent sur le marché canadien, les catégories de documents basés sur des archives par des créateurs canadiens ne se trouvent pas sur le marché. Il est rare que des créateurs canadiens aient mis des documents individuels en vente. Il en reste une lacune sur le marché. Dans ce cas, on devrait utiliser des biens comparables parallèles suffisamment similaires pour permettre une comparaison à partir des caractéristiques associées de la valeur.

Pour être un créateur parallèle ou être identifié comme un bien culturel archivistique parallèle, le créateur ou le document doit être similaire sous tous les aspects. Si le créateur est un écrivain, alors le créateur parallèle sera un autre écrivain en activité à la même période et dans le même genre. De plus, ils doivent jouir du même niveau de notoriété et de commercialisation, vendre leurs livres à des prix similaires et être actifs sur les mêmes marchés. Pour que les documents soient parallèles, ils doivent avoir le même usage intrinsèque, partager des caractéristiques physiques similaires, avoir été créés environ à la même époque et avoir été vendus dans le même marché.

Un exemple de créateurs parallèles serait deux personnalités politiques élues en même temps au même palier de gouvernement, exerçant leur fonction pour des partis différents ou identiques ou l'un ayant précédé ou succédé à l'autre. Un exemple de documents parallèles pourrait être les documents commerciaux de deux musiciens solos produisant le même genre de musique et partageant le même marché et les mêmes fans au même moment.

Utiliser les prix demandés

Dans certaines circonstances, les prix demandés par les marchands peuvent être utilisés; toutefois, l'évaluateur doit d'abord résumer la tentative de trouver des preuves de vente. Ces prix demandés reflètent les prix les plus élevés pour ces objets sur le marché. L'évaluateur doit être au courant de l'activité sur le marché. Il doit également savoir si les prix de vente fournis par les marchands indiquent effectivement la valeur marchande actuelle et s'ils ne sont pas gonflés ou dégonflés, ce qui ajouterait un parti-pris en faveur ou à l'encontre du prix exact du marché. N'oubliez pas que les évaluateurs doivent fournir un avis indépendant, justifié et impartial sur la valeur.

I. S'adapter aux différences

Lors de l'évaluation d'un bien culturel, il est presque impossible de trouver exactement le même document ayant été vendu juste avant la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Après avoir trouvé vos données de ventes comparables, afin d'estimer la juste valeur marchande, des ajustements peuvent être nécessaires pour tenir compte des différences entre les ventes comparables et les documents évalués. Il y a quelques raisons pour lesquelles des ajustements seraient nécessaires, notamment :

Caractéristiques de la valeur monétaire

Il peut s'agir de diverses caractéristiques propres à chaque document, telles que la rareté, l'état, le médium, les multiples ou la quantité, l'âge et l'originalité (par exemple, un manuscrit par rapport à un tapuscrit, une esquisse par rapport à une peinture, un document signé par rapport à un document non signé).

Caractéristiques générales du fonds

Il peut s'agir de « l'effet de célébrité » lié au créateur ou à l'importance historique associée au fonds ou aux pièces individuelles.

Il incombe à l'évaluateur de tenir compte des différences entre les exemples de ventes comparables et les documents d'archives concernés et d'apporter les ajustements nécessaires à la valeur en fonction de ces différences. L'explication des ventes comparables et de tout ajustement associé fait partie de la justification raisonnée de l'évaluateur quant à son opinion sur la juste valeur marchande.

Appliquer un rabais de marché

Lors de l'estimation de la juste valeur marchande de groupes d'objets, tels que des tirages limités d'estampes, des photographies ou des biens culturels archivistiques, un ajustement de la somme de l'évaluation monétaire peut être approprié. Cet ajustement vise à refléter l'effet dépressif de la disponibilité d'un grand nombre d'objets ou de documents similaires hypothétiquement mis sur le marché à la date d'entrée en vigueur.

Dans la discipline de l'évaluation monétaire, ces ajustements sont appelés « rabais de marché ». Il en existe plusieurs qui peuvent s'appliquer à l'estimation de la juste valeur marchande des biens culturels archivistiques, notamment les rabais pour accroissement de l'offre, les remises pour achats massifs et les remises institutionnelles.

Rabais pour accroissement de l'offre

Un rabais pour accroissement de l'offre est liée à l'offre et à la demande de biens sur le marché. Lorsqu'un grand nombre d'objets similaires sont proposés à la vente sur un marché libre, l'offre peut dépasser la demande, ce qui fait baisser la valeur de l'objet individuel. Le marché ne peut absorber qu'une quantité limitée d'un objet donné avant qu'il ne soit saturé et que la demande ne diminue. Le rabais pour accroissement de l'offre tient compte des grandes quantités d'objets similaires qui doivent être évalués à une date donnée et qui devraient normalement être vendus au fil du temps. Cette approche repose sur l'hypothèse qu'une grande quantité d'objets peut être considérée comme un stock commercial qui produit un flux de revenus qui doit être actualisé à la valeur actuelle sur la base de cette seule date⁴. De plus, cette approche est appliquée après

⁴ Barth, Jannette M. (25 octobre 2016). Methodology for Calculating Blockage Discounts – Document de consultation rédigé pour la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Pepacton Institute LLC (New York).

avoir réalisé une analyse de marché déterminant la fréquence ou le nombre d'objets similaires réellement vendus en un an. L'analyse étant par la suite appliquée au nombre de documents dans les archives.

Remises pour achats massifs

Une remise pour achats massifs est une incitation économique visant à encourager les acheteurs à acheter des objets en plusieurs unités ou en grandes quantités. Cette stratégie de prix incitatifs est le plus souvent observée sur le marché de gros. En ce qui concerne les biens culturels, ce rabais peut s'appliquer dans le cas de dons par lesquels un commerçant vend une collection assemblée d'estampes ou de documents d'archives sous la forme d'un portfolio ou d'une collection, ou vend plusieurs estampes ou documents d'archives directement à un donateur à des prix individuels réduits. Elle s'applique également au prix lorsqu'un artiste vend une œuvre directement à un marchand dans le but de la revendre. Il en résulte des prix inférieurs à ceux auxquels les estampes ou les documents d'archives auraient pu se vendre individuellement sur le marché. Lors de l'estimation de la juste valeur marchande d'un bien culturel archivistique ou d'une collection de photographies ou d'estampes, il peut être nécessaire d'appliquer une remise pour achats massifs pour tenir compte de l'effet dépressif des prix incitatifs sur le marché hypothétique.

Remises institutionnelles

Une remise institutionnelle est également une stratégie de prix incitative que les vendeurs (marchands ou créateurs) accordent aux acheteurs institutionnels. Le coût d'acquisition d'un bien culturel archivistique est élevé, mais l'avantage pour le créateur ou la partie donatrice d'être reconnu au sein de l'institution l'est tout autant. Le vendeur peut offrir un rabais sur le prix demandé afin de profiter à la fois à l'acheteur institutionnel et au vendeur pour permettre l'achat. Ce rabais n'est pas directement lié au bien offert, et l'évaluateur ne l'applique pas non plus pour estimer la juste valeur marchande. Mais lorsqu'on utilise une vente comparable à laquelle un rabais institutionnel a été appliqué, le rabais doit être inclus dans le prix utilisé pour aider à estimer la juste valeur marchande.

En ce qui concerne les biens culturels archivistiques et l'estimation de la juste valeur marchande, il peut être nécessaire d'appliquer un rabais au fonds dans son ensemble ou seulement à certains des documents, en fonction des ventes qui en résulteront sur le marché choisi. Dans le cas de grandes collections de photographies ou de tirages limités, il peut être nécessaire d'appliquer un rabais à l'ensemble du don afin de refléter le comportement des multiples sur le marché. Pour décider si un rabais est appropriée ou non, l'évaluateur se tournera vers son étude et son analyse du marché.

J. Présenter une justification raisonnée

Le rapport d'évaluation et l'avis final sur la juste valeur marchande doivent être crédibles et raisonnables. Pour ce faire, la conclusion de la valeur doit être étayée par des données de marché fiables. L'évaluateur doit présenter une justification raisonnée qui explique clairement comment et pourquoi il est arrivé à la valeur numérique qu'il a obtenue. Cette explication de la relation entre les données du marché et le bien culturel archivistique est souvent absente et constitue l'un des défauts les plus courants des rapports d'évaluation soumis dans le cadre des demandes de biens culturels.

La justification raisonnée est l'occasion pour l'évaluateur de réconcilier ses recherches et son analyse du marché, et de présenter la base sur laquelle son évaluation est formée. Il ne faut pas confondre cette justification avec l'intérêt culturel exceptionnel du fonds ou les années d'expérience de l'évaluateur dans le traitement de biens similaires. Au contraire, la justification raisonnée de l'évaluateur doit expliquer comment le fonds et les documents d'archives répondent au critère énoncé dans la définition de la juste valeur marchande.

Pour que la CCEEBC puisse attester le bien archivistique, elle doit être en mesure de fournir une décision écrite qui soit transparente et intelligible. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur l'information présentée dans le rapport d'évaluation qui devient le fondement de sa décision. Sa décision doit être juste, rationnelle, logique et justifiable, ce qui signifie que les informations présentées dans le rapport d'évaluation le sont également.

La justification raisonnée ne peut être associée à des évaluations antérieures, à des justes valeurs marchandes déterminées antérieurement par la CCEEBC ou aux avantages potentiels de la recherche historique pour l'établissement bénéficiaire. Elle doit faire référence aux données du marché et tenir compte des facteurs propres au bien culturel afin d'extrapoler la juste valeur marchande.

Les fonds d'archives sont tous différents. Chacun possède une variété d'objets et de pièces individuelles qui, ensemble, créent l'intégralité du fonds. En abordant l'évaluation du fonds à l'aide d'une approche de marché segmentée où des catégories d'objets similaires sont regroupées, l'évaluateur peut commenter plus directement la façon dont ces catégories d'objets se comportent sur le marché, ce qui rend la conclusion de la valeur plus fiable. Cette approche aide également l'évaluateur à conserver son impartialité et son objectivité et garantit l'exactitude de ses avis sur la valeur en s'en tenant aux faits.

Si l'on utilise l'approche de marché segmenté, la justification raisonnée est fournie tout au long du rapport d'évaluation par regroupement de documents. Chaque regroupement est l'occasion d'expliquer pourquoi ces documents particuliers ont été regroupés et comment ils se sont comportés ou se comportent actuellement sur le marché. Expliquez pourquoi les ventes comparables ont été sélectionnées et comment chacune d'entre elles contribue à l'avis sur la valeur du regroupement en question. Ce niveau d'explication permet au lecteur de mieux comprendre la nature des objets et le marché sur lequel ils se négocient. Avec des images, des descriptions détaillées, des données de vente précises et la prise en compte des caractéristiques de valeur pertinentes, le lecteur peut plus facilement voir la logique appliquée pour déterminer l'estimation de la juste valeur marchande.

K. Format du rapport d'évaluation monétaire

Le rapport d'évaluation monétaire est un document commercial qui fait partie de la demande d'attestation d'un bien culturel. Il doit être préparé de manière à respecter les pratiques commerciales courantes et à représenter au mieux les intérêts de l'établissement et du donateur.

Le rapport doit être complet et facile à consulter par l'établissement, la partie donatrice et la CCEEBC. Dans le cas des biens culturels archivistiques, les instruments de recherche et les inventaires font partie du rapport, et ces documents sont parfois difficiles à modifier. Travaillez avec l'établissement pour voir s'il a de la documentation qui peut être modifiée ou reformatée dans un format de fichier différent, et sinon, créez une ventilation à inclure dans le rapport d'évaluation.

Identifiez clairement les preuves de marché et la manière dont ces preuves soutiennent la conclusion de la juste valeur marchande. Fournissez un tableau récapitulatif de toutes les valeurs estimées, ce qui permet de voir plus facilement comment les valeurs s'additionnent au cours du processus d'évaluation.

Documentez la liste des ressources utilisées pour aider à la création de l'évaluation. Incluez une bibliographie et des notes de bas de page, ainsi que des annexes pour l'instrument de recherche ou les inventaires. Illustrez le rapport avec des images de l'inspection et des objets de ventes comparables. Incluez les éléments descriptifs standard du marché pour les objets et les normes de rédaction du rapport, comme une table des matières. Faites en sorte que le lecteur puisse facilement évaluer la crédibilité du rapport et le caractère raisonnable des conclusions relatives à la valeur.

Un moyen efficace de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont incluses dans le rapport d'évaluation est de se référer aux lignes directrices de la CCEEBC et de suivre le format suggéré. Tous les rapports d'évaluation doivent inclure la date de création du rapport, la date d'effet ou date d'aliénation, l'utilisation prévue du rapport, ainsi que les qualifications, l'attestation et la signature de l'évaluateur.